



FRANCE TRAVAIL

On tâtonne toujours...Le compte rendu des groupes de travail nationaux prévu pour mi-décembre n'est toujours pas sorti au 26 janvier 2023, preuve que le « machin » ne semble pas simple à mettre en place.

FRANCE TRAVAIL ENCORE : L'EXPERIMENTATION BRSA

Là aussi, on tâtonne !!! La DR, et sans doute les pouvoirs publics, s'étonnent du nombre d'acteurs locaux accompagnant les bénéficiaires.

Pour **FO**, rien d'étonnant puisque l'Etat a abandonné les populations en difficultés à leur sort depuis bien longtemps, préférant consacrer son temps et l'argent public à choyer les entreprises, sans contrôle et sans résultats.

Cette myriade d'intervenants aux moyens très divers va rendre difficile la mise en œuvre des prérequis du projet, à savoir une base de données commune et des modalités d'échanges complètes, rigoureuses et coordonnées.

De plus, la « capacité à agir » des bénéficiaires du RSA ne fait pas partie des prérequis du diagnostic, alors que c'est ce qui structure le diagnostic et le plan d'action lié à chaque personne.

Il est vrai que l'idéologie qui sous-tend le projet est pour notre gouvernement de « remettre au boulot, au moins 20h par semaine ces profiteurs d'argent public ».

Pour les conseillers Pôle emploi, **FO** demande comment seront structurés les portefeuilles BRSA et quels seront les modes de gestion selon qu'il s'agit d'un BRSA inscrit comme DE, avec les obligations liées à tous les DE, ou d'un BRSA « enregistré », n'ayant pas le statut de DE et donc pas non plus les mêmes obligations ?

Pas de réponse, le projet semblant estimer dès le départ que tous ont vocation à reprendre un emploi.

Beaucoup de questions également sur le rôle des conseillers CDDE dans les modalités d'échanges, les bases de données communes, la coordination et le pilotage, l'accompagnement au quotidien, et... très peu de réponses.

A priori, sur l'expérimentation Givors-Grigny, on s'oriente sur le regroupement des BRSA dans 4 portefeuilles ; mais on démarre l'expérimentation sur le flux, et non sur le stock de ceux déjà inscrits.

Pour les BRSA ayant le statut de DE, on mobilise l'offre Pôle Emploi de droit commun, pour les autres : Accompagnement social ?? Actions spécifiques ?? Accompagnement social ??

A voir au cours de l'expérimentation !

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE EN CAS DE COUPURES ELECTRIQUES

Au vu de la conjoncture, peu de risque que cette situation ne se présente. Néanmoins, au cas où, le plan prévoit diverses mesures de poursuite de l'activité, mais pas de congés spécifiques de type ABAP ou d'aménagement du temps de travail à la demande des salariés.

Par contre, télétravail ou travail de proximité, exceptionnels, sont possibles, ainsi que des horaires imposés, arrivée à 9h et départ à 17h au plus tard, selon les tranches horaires de coupure. « Le bon sens doit prévaloir ».

PLAN DE SURETE DE POLE-EMPLOI

FO estime que les mesures de protection présentées dans ce plan sont indispensables (relations avec la police, systèmes de protection et d'alerte, plaintes systématiques suite à des agressions, etc.).

Mais pour **FO**, il manque à ce plan le principal : les actions de prévention primaire, c'est-à-dire celles permettant d'éviter les causes de l'agressivité des usagers.

En effet, le plan proposé ne questionne pas du tout l'organisation de l'activité et notamment le « tout numérique », qui maintient l'utilisateur à distance, le fait rebondir d'appel téléphonique en mail.net en passant par son compte personnel, et empêche ainsi que la confiance, fruit de la relation directe entre personnes ne puisse s'établir et qu'un dialogue constructif ne se déroule avant l'incompréhension, l'impuissance, puis la colère et l'agressivité.

ŒUVRES SOCIALES

Les petites activités sont votées, vous les retrouverez très prochainement sur le site du CSE. Pour ceux qui sont intéressés, inscrivez-vous rapidement !!!



IMMOBILIER : VALENCE HUGO, VILLEURBANNE MONTCEAU ET DR CLERMONT

• VALENCE HUGO, CONSULTATIO SUR LE NOUVEAU SITE

A une question de **FO**, la DR répond que 14 agents de Valence Hugo présents sur l'agence lors du drame de janvier 2021 ont bénéficié d'une mutation à leur demande, 3 sont toujours en accident du travail et les autres ont repris le travail dans les locaux de VALENCE BRIFFAUT.

FO demande si la DRAPS est toujours en contact avec les agents encore en arrêt et quels sont les projections d'avenir pour ces agents, aucune réponse. Pourtant il paraît que nous avons le 2^e meilleur résultat en matière de performance sociale de tous les établissements PE, ça doit vraiment être terrible ailleurs !!!

FO s'abstient sur le vote de la nouvelle agence, car si nous sommes satisfaits du fait que VALENCE conserve bien 2 agences, que les agents de BRIFFAUT et de HUGO voient leur souhait d'un retour à 2 agences exaucé et que la DT retrouve ses bureaux à BRIFFAUT, le choix de l'emplacement de la nouvelle agence, trop proche des lieux du drame, ne nous paraît pas très heureux pour les agents de VALENCE HUGO.

A noter que le DR précise que l'agence sera rebaptisée, et que le choix du nom sera laissé aux équipes de cette nouvelle agence. **FO** est favorable à cette décision.

• VILLEURBANNE MONTCEAU

Le Directeur annonce au CSE que ces locaux vont être rendus, et que les équipes qui y sont hébergées seront réparties sur des sites de l'agglomération lyonnaise :

- l'équipe CADRE va se déplacer sur VILLEURBANNE COLIN
- l'EMI rejoint SCENES et IMAGES
- le CRE déménage à la DR
- l'équipe PRESTA va à ALBERT THOMAS

• DR CLERMONT

Le Directeur fait remarquer qu'il y a peu de monde dans ces locaux, notamment lors de son passage un vendredi récent. Y-a-t-il un message subliminal ?

DISPOSITIF DE DETOURNEMENT DE FINALITES : ATTENTION, SANCTIONS

Ce dispositif a pour objet de repérer les consultations que font des agents sur des dossiers dont ils n'ont pas la charge, de vérifier l'utilisation qu'ils font des données récoltées et le cas échéant, s'ils n'arrivent pas à justifier ces consultations ou s'il s'avère qu'ils ont utilisé ces données à des fins personnelles sans rapport avec l'activité, de les sanctionner. Ces sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement en cas de manquement grave à la déontologie de PE.

FO questionne la DR sur l'algorithme de détection des « situations anormales », insiste sur le droit à l'erreur et la graduation des sanctions éventuelles et donc sur l'utilisation raisonnée du dispositif par les ELD.

Tous les agents doivent savoir que tout ce qui est fait sur les outils de travail de PE (consultations, échanges sur teams, modifications, navigation internet, etc.) est tracé et susceptible d'être mis en évidence.

FO insiste également sur l'indispensable information des agents sur ce dispositif et aussi sur l'obligation impérative faite à chacun de **ne jamais prêter son user et mot de passe à un collègue, pour quelque raison que ce soit.**

PROCHAIN CSE JEUDI 23 FEVRIER 2023 PAR TEAMS



FORCE OUVRIERE, le syndicat qui défend vraiment les salariés !!
CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS !

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

Youtube